

# Information sur les licences logicielles

Matthieu Sammut

Référent Valorisation SPVGC

→ 27/09/2024



# Introduction

# Les choix à faire pour protéger l'usage de son logiciel

Comment je fais ?

J'ai réalisé un logiciel !



Et à quoi (mis à part pour  
la recherche) ?

Qu'est-ce que je souhaite en faire  
(au-delà de mon projet) ?

A qui ça va servir (en dehors  
du laboratoire) ?

# Les grands principes

# Principes régissant les droits sur les logiciels

## Droit d'auteur

- Code de la Propriété Intellectuelle : L112-2 :

*Sont considérés notamment comme œuvres de l'esprit au sens du présent code : [...]*

*13° Les logiciels, y compris le matériel de conception préparatoire ;*

- Code de la Propriété Intellectuelle : L113-9 :

*[...] les droits patrimoniaux sur les logiciels et leur documentation créés par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions de leur employeur sont dévolus à l'employeur qui est seul habilité à les exercer.*

*[...] Les dispositions du premier alinéa du présent article sont également applicables aux agents de l'Etat, des collectivités publiques et des établissements publics à caractère administratif.*

- Code de la Propriété Intellectuelle : L113-9-1 :

*[...] lorsque des personnes qui ne relèvent pas de l'article L. 113-9 et qui sont accueillies dans le cadre d'une convention par une personne morale de droit privé ou de droit public réalisant de la recherche créent des logiciels dans l'exercice de leurs missions ou d'après les instructions de la structure d'accueil, leurs droits patrimoniaux sur ces logiciels et leur documentation sont dévolus à cette structure d'accueil [...]*

# Protections possibles

	Droit d'auteur spécifique	Droit d'auteur classique	Absence de protection
Code source			
Code objet			
Algorithme			
Langage de programmation			
Interface graphique			
Fonctionnalités			
Titre du logiciel			
Cahier des charges			
Matériel préparatoire			
Documentation			

+ brevet dans certains cas particuliers

# Dépôts

## Démarche

### Pourquoi ?

1. *Identifier (le logiciel)*
2. *Prouver (antériorité)*
3. *Recenser (patrimoine)*
4. *Reconnaître (contribution auteurs/rices)*

### Quand ?

1. *A maturité (du logiciel)*
2. *Collaboration (conn. antérieure)*
3. *Arrivée/départ (auteur/rice)*
4. *Avant toute diffusion*  
+ *Nouvelles versions*

### Comment ?

1. *DL (avec SPV)*
2. *Modalités de transfert (SPV/CVALO)*
3. *Licence(s) (choix)*
4. *Eléments (source, exe., doc.)*

## Différents choix

### APP

- *Dépôt privé (confidentialité)*
- *Certificat IDDN*
- *Reconnu par la jurisprudence*
- *Auteurs non affichés (mais l'indiquer dans le code)*

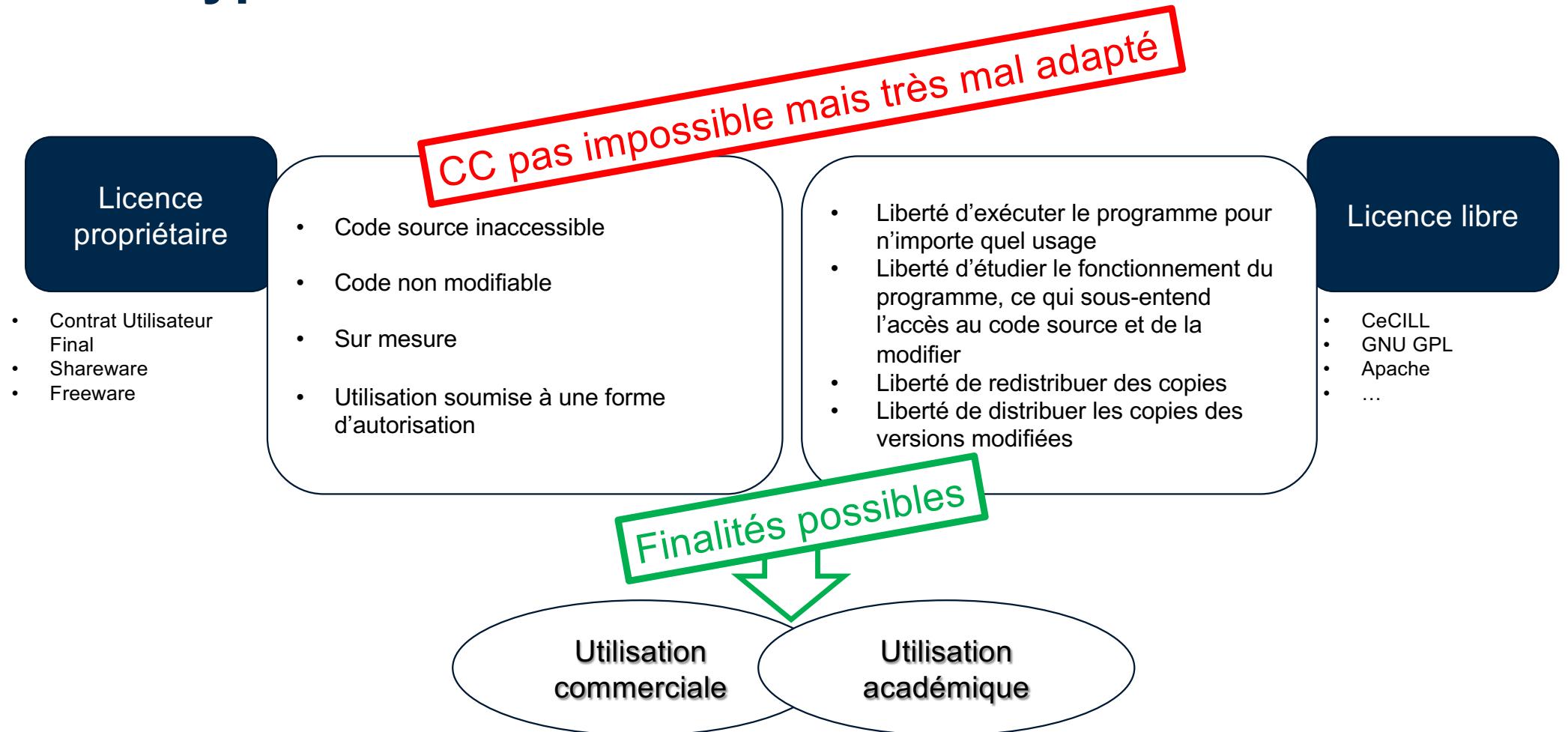
### Software Heritage

- *Initiative soutenue INRIA et CNRS*
- *« Bibliothèque d'Alexandrie »*
- *Archive ouverte*
- *Pas reconnu par la jurisprudence*

### HAL (CNRS), ZENODO (CERN)

- *Archives ouvertes*
- *Publications (HAL)*
- *Données (ZENODO)*

# Quel type de licence choisir ?





Choisir sa licence

# La bonne licence ?

Liste des licences autorisées pour usage gratuit : articles D323-2-1 et -2 du Code des relations entre le public et l'administration

## Licences libre permissives (pas de copyleft)

- **Apache 2.0\***
- BSD
- CeCILL-B
- MIT License

## Licences libre « à réciprocité » (copyleft/contaminante)

- **GNU GPL v3\***
- Mozilla Public License
- CeCILL
- European Union Public License
- Eclipse Public License

+ Licences duales possibles !

## Licences propriétaire

- **Rédaction à façon**

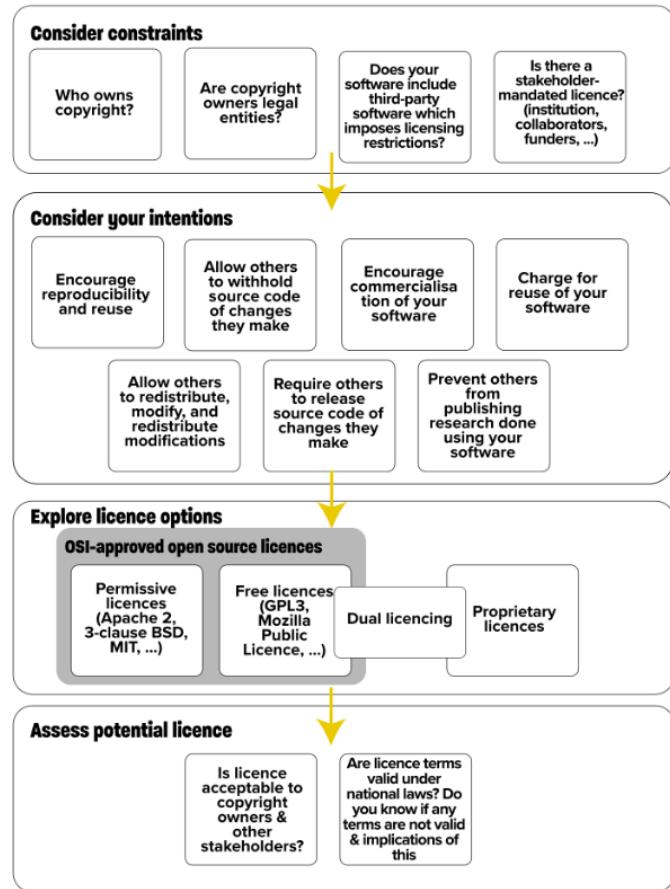
\* Recommandé par défaut <https://www.numerique.gouv.fr/publications/politique-logiciel-libre/pratique/>

# Résumé « simplifié » des licences autorisées

Liste des licences autorisées pour usage gratuit : articles D323-2-1 et -2 du Code des relations entre le public et l'administration

	Licences possibles	Copyleft (viralité)	Obligation de citer la licence	Cohabitation autre licence libre	Cohabitation propriétaire	Usage commercial intrinsèque	Citation du titulaire des droits	Traçabilité des modifications	Usage académique	Garanties	Responsabilité des dommages	Usage du nom à titre promotionnel de produits dérivés	Mention du droit applicable et juridictions	Brevet logiciel possible
Licences permissives (non copyleft)	BSD	Non	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui	Non	Non	Non	Non	
	Apache (2.0)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Au choix	Au choix	Non	Non	
	CeCILL-B	Non	Oui	Possible (BSD, pas GPL)		Oui	Oui	Oui	Oui	Au choix	Limitée (en cas de faute avérée)		Oui (France)	Oui mais non opposable
	MIT License	Non	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui	Non	Au choix	Non	Non	
Licences "virales" (copyleft)	Mozilla Public License	Faible	Oui	Possible	Possible	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non (sauf obligation légale)	Non	Non	
	GNU GPL (v3)	Fort	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non (sauf obligation légale)		Non	Non
	CeCILL	Fort	Oui	GPL	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Au choix	Limitée (en cas de faute avérée)		Oui (France)	Non (et non opposable )
	EUPL	Fort	Oui	Possible	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non (sauf obligation légale)	Non	Oui (selon donneur de la licence ; Belge)	Non (et non opposable )
	Eclipse Public License	Faible	Oui	Possible	Possible	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non (sauf obligation légale)		Non	Oui (et opposable )

# Questions à se poser pour choisir



## Outils en ligne d'assistance au choix :

Licences libres :

This screenshot shows a web-based tool for choosing an open source license. It starts with a question: "Which of the following best describes your situation?". Three options are shown with icons:

- I need to work in a community.
- I want it simple and permissive.
- I care about sharing improvements.

Below each option is a brief description and a link to a specific license page. At the bottom, there's a section for users who don't fit into any of these categories.

Creative Commons :

This screenshot shows the Creative Commons License Chooser tool. It begins with a question: "Do you know which license you need?". Two radio button options are available:

- Yes, I know the license I need.
- No, I need help selecting a license.

A "NEXT" button is present. Below this, a list of license categories is shown:

- Attribution
- Commercial Use
- Derivative Works
- Sharing Requirements

# LICENCES SUR LES PLATEFORMES

## HAL

	Licences	
Publications (sans contrat d'édition en cours)	CC-BY	<i>Obligation de citer la « paternité »</i>
Logiciel	Au choix, mais obligatoire	
Métadonnées	CC0	<i>Domaine public</i>

## ZENODO

	Licences	
Données	CC-BY (Attribution)	<i>Obligation de citer la « paternité »</i>
Logiciel	Au choix	
Métadonnées	CC0 (sauf emails)	<i>Domaine public</i>

## SOFT. HERITAGE

	Licences
Services destinés au public sur Internet	AGPL v3+
Code et les services en arrière-plan	GNU GPL v3+
Code et les recettes Puppet	Apache 2.0



Utilité d'une licence libre ?

# Reconnaissance par les tribunaux



Devenir membre Contact Espace Membre ▾

Accueil Avantages Membres ▾ Nos solutions ▾ Tarifs Cas pratiques Centre d'information ▾



## La Cour d'Appel de Paris condamne Orange pour violation des termes de la licence libre GNU GPL V2

Article rédigé par le cabinet d'avocats CARLER.

# Projet de valorisation



Plusieurs fonctionnalités pour un seul hardware

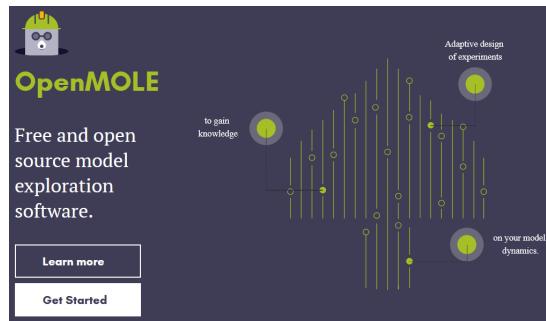
eurofidai UAR CNRS / ESSEC 3390

Home Who is EUROFIDAI? Daily Data ESG Data High Frequency Data Contact Login

EUROFIDAI-ESSEC Paris December Finance Meeting

## WHO IS EUROFIDAI?

The European Financial Data Institute (EUROFIDAI) is an academic institute of the CNRS and ESSEC Business School. Its main mission is to develop financial and ESG databases for academic researchers. The EUROFIDAI platform offers 3 separate databases with detailed financial market and ESG information: the Daily Database, the High Frequency Database and the ESG Database.

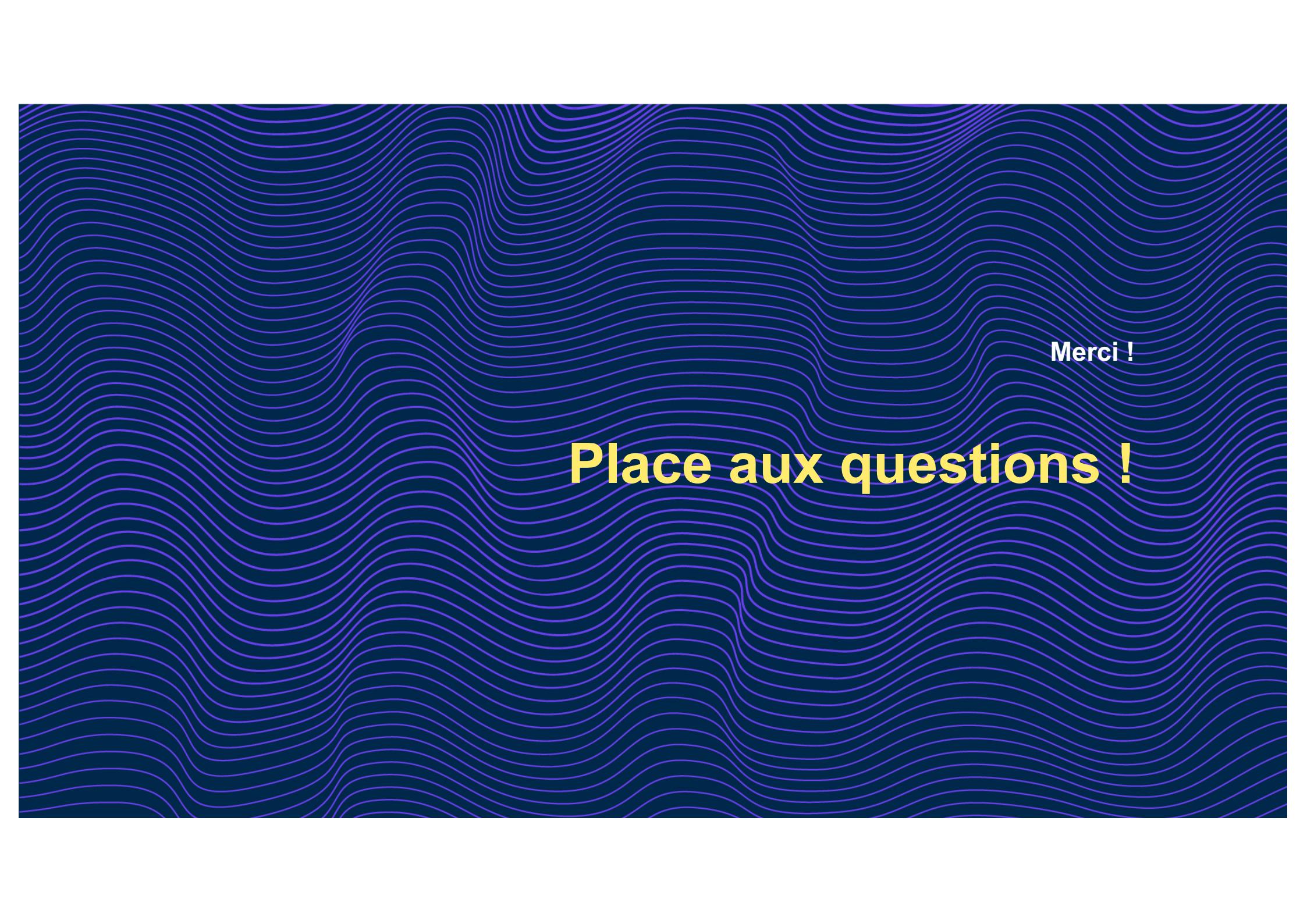


# **En cas de doutes, de projets complexes, ou toute autre question...**

N'hésitez pas à contacter le SPVGC !

**Christophe Ozanne (responsable du pôle APPIV) : [christophe.ozanne@cnrs.fr](mailto:christophe.ozanne@cnrs.fr) , 02 38 25 51 64**

**Matthieu Sammut (référent valorisation) : [matthieu.sammut@cnrs.fr](mailto:matthieu.sammut@cnrs.fr) , 02 38 25 76 20**



Merci !

Place aux questions !